ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Arab Banking Corporation Tunisie -Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après (« Bank ABC – Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 26 Avril 2024 à 14h00 au Four Seasons Hotel Tunis ; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- **3.** Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2023,
- 4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023,
- 5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2023,
- 6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,
- 7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,
- 8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023,
- 9. Nomination de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration,
- 10. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
- 11. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2024,
- 12. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Arab Banking Corporation Tunisie -Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024.

Première Résolution

Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

Approbation des Etats Financiers de l'Exercice clos le 31 décembre 2023

Après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31/12/2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice clos le 31 décembre 2023

Après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions et transactions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ; et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi N°2016-48.

Cett	e résolution	mise au vote	est adontée à	
Cuu	c resolution,	, iiiise au voic.	, csi auupite a	

Sixième Résolution

Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution Affectation des Résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2023 qui s'élève à 13 892 000 Dinars (treize million huit cent quatre-vingt-douze mille Dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'exercice	13 892
Résultats reportés au 31/12/2023	13 391
Bénéfice Distribuable	27 283
Réserves Légales	2 593
Dividendes	0
Reliquat	24 690
Résultats reportés au 31/12/2023 après	24 690
affectation	

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

<u>Huitième Résolution</u> Nomination de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Assad Riyany en tant que Membre au sein du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie; et ce, en remplacement de Monsieur Usama Zenaty. Monsieur Assad Riyany exercera ses fonctions d'Administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur et qui expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.
- Monsieur Ibrahim Eldanfour en tant que Membre au sein du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie. Il exercera ses fonctions d'administrateur pour une durée de trois (03) ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

O / 1 .*	•		
('ette recolliti	on mice all t	vote act adontás à	
Cette resoruti	on, misc au	voic. On autobice a	

Neuvième Résolution

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

Le mandat du cabinet « HORWARTH ACF » représenté par M. Noureddine Ben Arbia ayant pris fin au terme de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet « UNIVERSAL AUDITING » représenté par M. Hilal Ouali en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en lieu et place du cabinet de « HORWARTH ACF »; et ce, pour une période de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026. Le Conseil d'Administration fixera ses honoraires conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
---	---

Dixième Résolution

Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024, la somme de 220 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution	on, mise au	vote, est ado	ptée à	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Onzième Résolution Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette	résolution,	mise au vot	e, est ad	loptée à .	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
-------	-------------	-------------	-----------	------------	---